



Présents	Philippe Pitz (président), Chantal Frédérix, France Loly (secrétaire), Michel Léonard, Marcel Schoonbroodt, René Guillaume (représentant CPA).
Absent	Néant

### Rapport de la réunion

Le rapport de la réunion du 4 novembre 2024 est accepté, sans remarque, à l'unanimité. La commission avale les forfaits prononcés par le secrétariat.

**Dossier 23/24 033 : Futsal Saive 2018 (7191) - MFC Bassenge (7343) du 04/11/2024 coupe Roger Vrijens séniors (LICPPRM184) Plainte déposée par le club de MFC Bassenge (7343)**

### **E. Fraude - Corruption 5. Usurpation d'identité**

**Dossier 23/24 034 : complicité dans une fraude, avoir rempli, sciemment, une feuille de match avec une personne non affiliée portant un faux nom. Circonstance aggravante : fait commis par le CQ.**

### Convoqués :

Monfort Nicolas - arbitre de la rencontre- présent

Declisard Guillaume - 29/08/2001 - 872116 - Futsal Saive 2018 (7191)

Délégué au terrain – Absent non excusé

Legear André - 08/10/1975 - 754099 - Futsal Saive 2018 (7191) CQ - Présent

Wiame Mickaël - 30/04/1999 - 878402 - Futsal Saive 2018 (7191) Joueur - Absent non excusé

Troquet Dylan - 15/11/2001 - 875904 - Delta Team Liège (5853)

Membre du club Delta Team Liège (5853) - Absent non excusé

Bosseloir Tom - 23/11/1999 - 846473 - MFC Bassenge (7343) CQ - Présent

### Entendus :

Monfort Nicolas confirme avoir contrôlé l'identité du joueur. Précise ne pas avoir entendu les partenaires le prénommer Dylan.

Legear André déclare : C'était la deuxième fois que je le voyais et il a toujours joué

sur ce nom, je lui ai fait confiance, mais une fois dans la voiture sur le trajet pour le ramener, il m'a avoué avoir pris la carte de son cousin.

Bosseloir Tom déclare : rien d'autre à ajouter par rapport au mail envoyé.

**Attendu** : que l'arbitre confirme son rapport

**Attendu** : l'examen des photos envoyées par le MFC Bassenge

**Attendu** : qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

**Attendu** : les aveux de monsieur Legear ;

**Par ces motifs, la commission décide** : que la plainte de MFC Bassenge est fondée.

Score du match : 0-5 (forfait administratif) Futsal Saive 2018 (7191)

***Dossier 23/24 033*** Troquet Dylan - 15/11/2001 - 875904 - Delta Team Liège (5853) est suspendu en séance et le reste jusqu'au 11/11/2026 avec proposition à la radiation. Pour avoir usurpé l'identité de monsieur Wiame. L'amende pour suspension sera payée par Futsal Saive 2018 (7191)

Wiame Mickaël - 30/04/1999 - 878402 - Futsal Saive 2018 (7191) est suspendu en séance et le reste jusqu'au 11/11/2026 pour avoir cédé sa carte d'identité.

Declisard Guillaume - 29/08/2001 - 872116 - Futsal Saive 2018 (7191) est suspendu en séance et le reste jusqu'au 11/11/2025 pour être resté passif à cette usurpation.

***Dossier 23/24 034*** Legear André - 08/10/1975 - 754099 - Futsal Saive 2018 (7191) est suspendu en séance et le reste jusqu'au 11/11/2026. De plus, en vertu de l'article 248.2 du RO, ne peut assumer les fonctions de CQ. Le club doit fournir un nouvel engagement solidaire sous huitaine.

**Amendes** :

***Dossier 23/24 033*** : Frais de dossier : 12.5€

650€ art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) - Futsal Saive 2018 (7191) . En raison de l'article 254.1 du RO, l'amende est ramenée à 300€.

***Dossier 23/24 034*** Frais de dossier : 12.5€

260€ art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) - Futsal Saive 2018 (7191)

**240.8** Absences non valablement excusée devant une instance : 37.50€ - Futsal Saive 2018 (7191)

**Déplacement de l'arbitre** : 20€ - Futsal Saive 2018 (7191)

 France LOLY  
Secrétaire de la  
commission sportive

